

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf : 15/pfd/224065
N/Réf : AVL/KD/SBK-4.24/s.450
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Rue Pierre Theunis / tronçon compris entre la rue Caporal Claes et la place Terdelt / carrefour formé par la rue Caporal Claes, l'allée des Freesias et l'avenue des Glycines. Réaménagement des abords de l'école Saint-Dominique.
(Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez)

En réponse à votre lettre du 14 janvier 2009, en référence, réceptionnée le 19 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 février 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

Il s'agit d'un projet d'aménagement de voiries destiné à sécuriser davantage les abords de l'école Saint-Dominique en limitant la partie carrossable. La rue Caporal Claes, l'allée des Freesias et l'avenue des Glycines sont partiellement comprises dans la zone de protection de l'église Sainte-Suzanne.

Les principaux objectifs du projet, réalisé par le SPFMT en collaboration avec la Commune, visent à :

- sécuriser les accès à l'école pour les piétons et les élèves,
- faciliter les déplacements des PMR,
- interrompre la circulation de transit qui emprunte la rue caporal Claes, puis l'Allée des Freesias pour se rendre dans l'avenue Latinis,
- réaliser une placette comme zone d'attente devant l'entrée de l'école,
- encadrer les zones de stationnement par des avancées de trottoirs,
- améliorer l'accès aux parkings du terre-plein central de l'avenue Latinis,
- réorienter le stationnement en épi,
- verduriser l'espace public par la plantation d'arbres en trottoir à hauteur des traversées piétonnes,
- créer une zone de livraison pouvant servir au bus scolaire (allée des Freesias)".

La chaussée serait réasphaltée tandis que les emplacements de stationnement seraient couverts de klinkers noirs ponctués de quelques klinkers blancs.

Les trottoirs, élargis, seraient en dalles ou pavés de béton, avec des bordures en béton ou pierre bleue reconstituée.

Des haies taillées (Pyracantha à baies oranges) seraient plantées sur la placette, ainsi que quelques arbres à hauteur des traversées piétonnes, parmi lesquels des frênes à fleurs et des platanes.

Le projet s'accompagne également d'un choix de mobilier comme des potelets avec chaînes amovibles, des bollards, des barrières de sécurité, des bancs métalliques, des poubelles en fonte, etc.

Remarques de la CRMS

La Commission relève, avant tout, que les interventions projetées ne contribueront pas de façon significative à la requalification des abords de l'église Sainte-Suzanne qui est classée. Une telle opération pourrait s'envisager si la rue Latinis était elle-même réaménagée dans le cadre du Plan Communal de Mobilité de Schaerbeek. Dès lors, si l'avenue Latinis, qui est aujourd'hui une voie de transit rapide était rétrogradée vers un usage plus local, l'angle formé par la rue Latinis avec la rue des Glycines pourrait redevenir un véritable parvis et un espace public de qualité.

La CRMS, qui regrette que cette possibilité n'ait pas été prise en considération pour dessiner l'ensemble des aménagements proposés aujourd'hui, invite les auteurs à documenter l'évolution de cette partie de la ville et à poursuivre leur étude sur un aménagement plus valorisant pour l'église Sainte-Suzanne.

En ce qui concerne les interventions qui visent la sécurité des élèves aux abords de l'école, la CRMS craint que la création d'un « verrou avec une avancée de trottoir » qui devrait interdire à la circulation de transit de passer de la rue Caporal Claes vers l'allée des Freesias, ne complique considérablement l'espace public et son usage au détriment de la lisibilité du tissu urbain existant.

La CRMS suggère de profiter de l'opération pour revaloriser le cadre bâti environnant et le site de l'église classée plutôt que de concevoir un aménagement qui répond strictement à des impératifs fonctionnels et sécuritaires. Elle estime que l'aménagement de la placette devant l'entrée de l'école, qui incluerait l'accès à l'intérieur de l'îlot (centre sportif), pourrait être amélioré et traité comme un square, valorisant l'école et les logements proches plutôt que comme un simple élargissement de trottoir hors d'échelle.

Ainsi, le maintien d'une partie de la voirie devant l'école favoriserait une bonne lisibilité du maillage urbain et pourrait s'accompagner d'un élargissement du trottoir et d'un dispositif approprié pour empêcher la circulation des automobiles mais permettant un accès occasionnel (p. ex : des bornes amovibles). L'espace public pourrait alors être aménagé sous forme d'un petit square triangulaire. Le maintien partiel de la rue Caporal Claes vers l'allée des Freesias permettrait ainsi de conserver la possibilité de circuler sur la chaussée proprement dite (notamment pour les vélos) ou de stationner occasionnellement devant l'entrée de l'école (bus scolaires, livraisons, etc.).

La CRMS attire également l'attention sur le fait que des aménagements aussi complexes que celui proposé sont difficiles à entretenir et présentent un caractère peu durable (p.ex. raccords compliqués entre les différents matériaux, qualité inégale des matériaux, etc.). De ce fait, ils vieillissent généralement mal et doivent être souvent renouvelés peu après leur réalisation.

En raison des problèmes multiples posés par les interventions mentionnées ci-dessus, la CRMS encourage dès lors une utilisation moins contraignante et plus souple de l'espace public, ainsi que son recouvrement à l'aide de matériaux naturels qui ont fait leur preuve, qui sont faciles à entretenir et font partie du vocabulaire urbain bruxellois (p.ex. pavés, pierre naturelle, etc.).

Par conséquent, la CRMS invite les auteurs de l'étude à poursuivre la réflexion du réaménagement des abords de l'école Saint-Dominique, en conservant la lisibilité du tissu urbain existant et en prévoyant un aménagement qui soit plus valorisant pour l'église Sainte-Suzanne.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz).

G. VANDERHULST
Président f.f.